

Nombre de conseillers		DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 16 OCTOBRE 2024	
En exercice	35	Date de la convocation	04-10-2024
Quorum	26	Secrétaire de séance	Valérie CALAMIA
Présents	24	N° de la délibération	16 - CA 2024-10-16
Représentés	10	Objet	Composition de la CAEOL
Votants	34		
Le 16/10/2024 à 14H00, les membres du Conseil d'administration se sont réunis au siège de LORIENT AGGLOMERATION. Quai du Pérystyle à LORIENT, suivant la convocation qui leur a été adressée par Madame la Présidente.			

Participants (24) : Mme Hortense LE PAPE, M. Marc BOUTRUCHE, M. David ROBO (vote jusqu'au point n°5 inclus) Mme Marie-Hélène HERRY, Mme Soizic PERRAULT (vote jusqu'à la délibération n°9), Mme Annaïck HUCHET (en visio conférence), M Gilles CARRERIC (vote jusqu'au point n°8 inclus) Mme Marie-Françoise CERES, Mme Martine LOHEZIC, Mme Morgane LE ROUX, Mme Myrienne COCHE, M. André KERVEADOU, M. Christian SEBILLE, Mme Marie-Thérèse CABON, Mme Christine LE STRAT (en visio conférence) Mme Florence VIGNEAU, M Nicolas JAGOUDET, M. Yves GICQUELLO, Mme Denise LAUSEIG, Mme Yolande HANVIC, Mme Lorette DRIN, Mme Marie-José LE CADRE, M. Donatien TRECANT, Mme Huguette LE CAHEREC, M. Christophe CLOEREC, Mme Caroline HOUZIAUX, Mme Delphine LE MANOUR,

Excusés ayant donné pouvoir (10) : M.Fabrice LOHER (pouvoir à M. BOUTRUCHE), M. Michel TOULMINET (pouvoir à M. BOUTRUCHE), M. Pascal BARRET (pouvoir à Mme LEROUX), M Philippe LE RAY (pouvoir à Mme LE PAPE), Mme Marie-Jo LE BRETON (pouvoir à Mme PERRAULT), Mme LE GALL (pouvoir à Mme HOUZIAUX), M. Pierre GUEGAN (pouvoir à M JAGOUDET), M Gilles CARRERIC (pouvoir à Mme COCHE, à compter du point n°9), M. David ROBO (pouvoir à Mme LE PAPE à partir du point n° 6), Mme Soizic PERRAULT (pouvoir à Mme HERRY à compter du point n°10),

Excusé (1) :

M. Jean-Noël TEXIER

Délibération du Conseil d'administration du 10 janvier 2023	Installation des commissions d'Attribution des Logements et d'Examen de l'Occupation des Logements (CALEOL) : - désignation des administrateurs membres - désignation des Présidents (tes) - adoption du projet de règlement intérieur.
Délibération du Conseil d'administration du 18 octobre 2023	Composition du CA – Modification des commissions

Considérant la diversité territoriale des localisations du parc d'habitat locatif, le Conseil d'administration de Morbihan Habitat aux termes de délibérations en date des 10 janvier et 15 mars 2023 et en vertu des articles L 441-2 et R 441-9 du Code de la Construction et de l'Habitation a décidé de créer trois commissions d'attributions des logements pour favoriser l'expression et la prise en compte des réalités locales.

Chaque commission a une compétence géographique pour attribuer les logements situés dans son ressort. Elle est composée d'administrateurs de MORBIHAN HABITAT mais également de collaborateurs, rattachés à la Direction de la gestion locative ou aux agences des territoires.

Aux termes de sa séance d'installation en date du 10 janvier 2023, les membres des commissions d'attribution des 3 territoires ont été désignés.

Aux termes de sa séance du 16 octobre 2023, et pour faire suite au départ de certains collaborateurs de MORBIHAN HABITAT, la composition des commissions d'attribution des logements a été modifiée.

Pour faire suite au départ de Paul HOANG, collaborateur de MH, début 2024, il est proposé de modifier la composition de la commission d'attribution des logements du territoire OUEST.

Commission d'attribution des logements n°1 (territoire OUEST : Lorient Agglomération + Communauté de Communes Blavet Bellevue Océan) :

Membres titulaires	Membres suppléants
Michel TOULMINET	Hortense LE PAPE
Marie-Françoise CERES	Marc BOUTRUCHE
Myrienne COCHE	André KERVEADOU
Yves GICQUELLO	Gilles CARRERIC
Lorette DRIN	Huguette LE CAHEREC
Sébastien POULAIN, Collaborateur de MH	Paul HOANG, collaborateur MH

Afin de faire correspondre les interlocuteurs adéquats en commission d'attribution et d'atteindre le quorum, il est proposé de modifier la composition des CAL de la façon suivante :

CAL TERRITOIRE Ouest :

Désignation de Mme Aude LE BOULAIRE en qualité de membre suppléant, en remplacement de M. Paul HOANG

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE, valide les modifications de la composition de la CAL du Territoire Ouest tel que proposé ci-dessus.

